



# Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des salariés des professions réglementées auprès des juridictions n°207

## TPE du 25 novembre au 9 décembre 2024

La branche des Professions Règlementées Auprès des Juridictions est composée à **80 % de TPE** (*Très Petites Entreprises, moins de 10 salarié-e-s*). Elle regroupe les salarié.e.s des AJMJ, des Greffes des Tribunaux de Commerce et des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Des salarié-e-s, qui en absence de toute représentation du personnel élue ou syndicale, ont comme seules garanties que celles négociées au niveau de la convention collective. Quoique faibles, celles-ci améliorent leurs conditions de vie au travail ou les protège de certains « abus » patronaux. En somme, les syndicats contribuent à la construction d'un environnement de travail plus juste et équitable, ce qui est fondamental pour le bien-être des salariés des TPE.

L'efficacité du « *garde-fou* » que représente la convention collective est fortement conditionnée par les prises de position des différentes organisations syndicales représentatives. En votant pour la CGT, vous êtes assuré-e-s que nous prendrons en compte vos intérêts et votre protection à la fois lors des négociations au niveau de la branche que dans l'aide que nous vous apportons dans l'information sur vos droits. Avec la CGT, vous avez la garantie que nous ne signerons pas d'accords régressifs, et que nous lutterons contre leur signature par les autres syndicats. Néanmoins pour peser dans les négociations, il est nécessaire que nous obtenions un maximum de voix, voire une majorité. Plus la CGT pèsera, plus dure sera la remise en cause de vos droits. **ALORS, N'HÉSITÉS PAS, VOTEZ CGT !**

Mais au-delà de la convention collective, ces élections vont exercer une influence sur un grand nombre de domaines, comme les Conseils de prud'hommes où les sièges seront attribués en fonction de la représentativité locale de chaque organisation syndicale. Dès lors que nous soyons salarié-e-s de TPE ou non, nous sommes tou-te-s concerné-e-s par ces élections. Nous connaissons et/ou côtoyons, tous les jours, des salarié-e-s de TPE (*assistante maternelle, aide à domicile, boulanger, notaire, etc.*).

**ALORS N'HÉSITÉS PAS À LES APPELER À VOTER CGT !**

**Une CGT plus forte, c'est plus de garanties pour les salariés-e-s !**

# #JeVoteCGT



**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « PRAJ »**



**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**